

Bureau du 17 septembre 2007

Décision n° B-2007-5479

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2007 - Conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du contrat de ville de la commune de Villeurbanne, des actions de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) sont menées depuis sept ans. Il apparaît aujourd'hui nécessaire, au vu des résultats globalement satisfaisants, de poursuivre les actions engagées, ceci conformément aux objectifs du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) approuvé par le Conseil de Communauté le 12 juin 2007.

La programmation GSUP 2007 de la commune de Villeurbanne s'inscrit dans la convention-cadre triennale signée en avril 2005. Elle porte sur les thématiques suivantes :

- la remise ou le maintien à niveau des espaces publics et des parties communes : renforcer les dispositifs de petits travaux (programme d'investissement pour petits aménagements (Pipa), qualité de service), augmenter le nombre de leurs bénéficiaires et accentuer la participation avec les habitants ;
- l'amélioration du service rendu par la présence et le surentretien : l'aide à la présence et au surentretien doit être ciblée, dans le temps et l'espace, sur les moments et les secteurs sensibles ; ces actions doivent faire l'objet d'un travail avec les bailleurs sur la cause des dysfonctionnements observés ;
- l'accompagnement social des ménages les plus fragiles.

Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2007 est estimé à 274 878 € TTC avec un engagement financier, pour la Communauté urbaine, de 78 225 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2007, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires figure en annexe ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil en date du 12 juillet 2004 ;

DECIDE

1° - Approuve le programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de Villeurbanne pour l'année 2007, tel que présenté en annexe, ainsi que la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur totale de 78 225 € nets de taxes aux différents bénéficiaires.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions arrêtant les modalités de participations financières entre les différents partenaires pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - comptes 657 340, 657 380 et 657 480 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,